

E 5089

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 10 février 2010

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 10 février 2010

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet d'acte du Conseil déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue le renouvellement du mandat d'un directeur adjoint d'Europol.

6009/10



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 février 2010 (05.02)
(OR. en)**

6009/10

LIMITE

**ENFOPOL 36
EUROPOL 4**

NOTE

| | |
|--------|---|
| du: | Secrétariat général |
| au: | CATS |
| Objet: | Projet d'acte du Conseil déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue le renouvellement du mandat d'un directeur adjoint d'Europol |

1. Le 9 octobre 2009, le Conseil a adopté un acte portant renouvellement du mandat de M. Michel Quillé à la fonction de directeur adjoint d'Europol à compter du 31 août 2010¹.
2. Cet acte du Conseil prévoit que "*le plus tôt possible après la date à partir de laquelle la décision Europol s'applique, le Conseil déterminera le grade et l'échelon auxquels M. Michel QUILLÉ est reconduit dans ses fonctions*".
3. La décision du Conseil portant création de l'Office européen de police² est entrée en application le 1^{er} janvier 2010. Un projet d'acte du Conseil déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue le renouvellement du mandat de M. Quillé a été élaboré, en tenant compte des dispositions pertinentes du plan d'Europol en matière de politique du personnel pour la période 2010-2012.

¹ JO C 249 du 17.10.2009, p. 5.

² JO L 121 du 15.5.2009, p. 37.

4. Le CATS est invité à approuver le projet d'acte du Conseil joint en annexe en vue de le soumettre au Coreper/Conseil pour adoption.

PROJET

ACTE DU CONSEIL

du

déterminant le grade et l'échelon auxquels s'effectue la nomination d'un directeur adjoint
de l'Office européen de police (Europol)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu son acte du 9 octobre 2009 portant renouvellement du mandat d'un directeur adjoint d'Europol, et
notamment son considérant 7,

vu le tableau des effectifs d'Europol pour la période 2010-2012, et notamment son point 1.1(C),

DÉCIDE:

Article unique

M. Michel QUILLÉ, né le 6 avril 1949, dont le mandat à la fonction de directeur adjoint d'Europol a
été renouvelé pour la période allant du 31 août 2010 au 30 avril 2014, est nommé au grade AD 13,
échelon 2.

Fait à Bruxelles, le...

Par le Conseil
Le président